

Quoi de
neuf ?

BIEN-ÊTRE

L'entretien des espaces verts



Avoir un bel intérieur de logement : décoration épurée, pièces propres, rangées et non encombrées, etc, permet à chacun de se sentir bien. Mais la notion de bien-être commence déjà à l'extérieur, grâce aux espaces verts.

Même de petite taille, ils ont un impact positif sur le moral et la santé.

La notion de bien-être a d'ailleurs été confirmée, avec les derniers confinements liés à la crise sanitaire.



L'importance des espaces verts

Les espaces verts, au sein de nos résidences, sont des lieux de partage et d'échanges. Ils **améliorent votre cadre de vie et vous permettent d'habiter un environnement sain, dénué de nuisances**. C'est pour cela que nous tendons à les conserver.

Les espaces verts doivent rester propres et être entretenus afin de ne pas se dégrader au fil du temps et devenir une zone d'impuretés et une « maison » à parasites.

Le personnel intervenant

Notre équipe espaces verts ainsi que nos prestataires extérieurs, prennent leur métier à cœur. Ils **contribuent** à faire de votre lieu de vie, un environnement agréable et sécurisé. **Ils interviennent chez vous, pour vous !**

Ainsi, ils participent aussi au lien de proximité. Pour des raisons d'effectifs et de coûts, leurs passages sont limités, mais leur rôle reste important.

Tonte de pelouses, désherbage, taille de haies, élagage, ramassage de feuilles, aménagements paysagés, nettoyage des regards, déneigement, etc..., sont leurs missions.

Un travail efficace

Afin que leur travail reste efficace, **ils ont besoin de vous !!**

Le respect est l'affaire de chacun. Il est la clé de l'entraide et du bien vivre ensemble. Il contribue à la valorisation du personnel intervenant, du travail réalisé, mais aussi, à votre qualité de vie. Respect du travail, d'une personne, de la sécurité, du matériel, des biens, etc... sont des termes que nous apprécions tous. Ils sont le panel complet, indispensables au maintien de la prestation et d'une bonne qualité de vie. Aussi, un mauvais comportement (leur jeter des aliments par les fenêtres, les insulter, etc) est contre-productif. De même, une voiture mal garée pendant leur intervention, les débris, canettes, morceaux de verre, cailloux, excréments présents au sol, touchent la sécurité, détériorent les machines-outils, polluent votre environnement et votre champ de vision et, par conséquent, entravent votre bien-être.

CA VOUS CONCERNE

Acheter un logement HLM

Vous êtes locataires SEM4V, vous pouvez donc devenir propriétaires d'un logement social. Ce logement est un bien libre de tout occupant. Dans certains cas, vous pouvez acheter le bien que vous occupez.

Intéressés ? En questionnaire ?

Contactez-nous et profitez gratuitement de nos conseils.

Quels avantages ?

- Ecoute et accompagnement
- Prix attractifs
- Aucun frais d'agence
- Possibilité de prêt à taux zéro
- Aboutissement du parcours locatif
- Investissement personnel
- Clause de rachat systématique (*valable 10 ans*)

Où trouver les logements en vente ?

- Sur notre site internet
- En affichage dans vos montées
- Dans la presse

A savoir

Les ventes HLM sont cadrées par la loi, imposant le respect d'une procédure de commercialisation.



Vous participez à améliorer le quotidien de vos voisins ?

Faites-nous un petit mail pour nous faire connaître vos actions afin que nous puissions les mettre en lumière.

TOUT SAVOIR SUR...

Le prélèvement automatique

Depuis 2019, vous avez la possibilité de régler vos loyers par virement bancaire, chèque, carte bancaire ou prélèvement automatique.

Le prélèvement automatique est un moyen sûr, simple et gratuit qui tranquillise vos démarches.

En effet, dès sa mise en place, vous n'avez plus à vous soucier du paiement de votre loyer, tout se fait automatiquement. Tous les mois, le montant indiqué sur votre avis d'échéance, est débité de votre compte bancaire ou postal.

Votre loyer doit être réglé au plus tard le 5 du mois, mais grâce à lui, vous pouvez déroger à cette obligation en choisissant votre **date au 5, au 10 ou au 15 du mois.**

Nous vous encourageons à souscrire à ce mode de paiement.

Pour plus de renseignements ou pour toute souscription, nous vous invitons à nous contacter par téléphone, par courrier ou par mail.



Simplifiez-vous la vie :
Optez pour le prélèvement
automatique !



HALLOWEEN

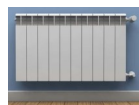
Une déco maison

Halloween est une fête populaire qui a lieu chaque année, le 31 octobre. Durant cette période, petits et grands prennent plaisir à se déguiser, se maquiller et à préparer la fameuse chasse aux bonbons. La décoration des logements et des paliers, est aussi importante. Voici une décoration facilement réalisable.

Promenez-vous en forêt, pour récupérer quelques feuilles tombées des arbres (il y en a de toutes les couleurs).

Dessinez dessus, à la peinture ou au feutre, les motifs que vous souhaitez : figures de citrouilles, squelettes, rayures...

Une fois terminé, disposez-les où vous voulez. Vous pouvez également les assembler pour en faire des petits bouquets à poser, des guirlandes, etc...



ZOOM SUR...

CHAUFFAGE COLLECTIF

La loi ne fixe aucune date de mise en route ou d'arrêt du chauffage collectif, dans les immeubles. Cependant, en France métropolitaine, on considère généralement une période de chauffe du 15 octobre au 15 avril.

La SEM4V a pour habitude de mettre en route le chauffage, entre le 10 et le 15 octobre. Mais, elle reste vigilante et anticipe ou retarde cette date, en cas de vague de froid ou de températures clémentes. Dès lors, l'intervention du chauffagiste sur toutes nos résidences, se fera sur plusieurs jours. Nous comptons donc sur votre compréhension et votre patience.

TOUS CONCERNÉS !!

Dans le contexte actuel des tensions liées à l'énergie, il devient capital de maîtriser notre consommation énergétique et d'alléger nos factures.

Pour ce faire, nous vous conseillons d'adapter la température de votre logement en réglant votre chauffage à 19°C, dans les pièces occupées (en-dessous dans les pièces libres), de s'habiller chaudement, de boire des boissons chaudes plus fréquemment, de bien fermer les portes des pièces de votre logement pour éviter la déperdition de chaleur et de couper le chauffage le temps de votre aération quotidienne.

Chaque degré de chauffage supplémentaire représente 7% de plus sur votre facture !

Elections des représentants des locataires : **C'est vous qui choisissez !**



Début novembre 2022, vous recevrez le matériel nécessaire au vote, avec courrier explicatif. **Le vote se fera uniquement par correspondance**, grâce à une enveloppe de retour « T », mise à votre disposition.

En raison des délais d'acheminement de La Poste, nous vous conseillons de retourner votre vote au plus vite.

+ d'infos, sur notre site internet ou dans le panneau d'affichage de votre résidence.

SEM4V

PUBLICATION PERIODIQUE GRATUITE
REALISEE PAR LA SEM4V

NOUS CONTACTER

417 av. Perrier de La Bâthie
73400 UGINE

Tél. : 04 79 32 04 89
contact@sem4v.fr

URGENCE technique
en dehors des heures d'ouverture

0 805 288 388
(appel non surtaxé)

www.sem4v.fr